

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{llo}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

D'après une dépêche de Londres, du 14, le *Morning-Post* prétend que des dépêches de Turin, constatent, d'après autorité indubitable, que le roi n'aurait pas refusé l'autorisation d'accepter la régence au prince de Carignan, mais qu'il aurait exprimé le désir d'ajourner, quant à présent, toute décision immédiate sur cette question. — Havas.

La guerre de l'Espagne contre le Maroc peut être considérée comme ouverte.

La déclaration de blocus paraît avoir amené déjà un incident assez grave, dont nous empruntons le récit à la *Correspondencia autografa*.

L'une des quatre goëlettes à vapeur espagnoles qui croisent devant Tanger et à l'entrée du détroit de Gibraltar, observant que le navire anglais *Earl* se dirigeait vers Tanger, tira un coup de canon sans boulet, avisant ce navire d'avoir à changer de direction. Le capitaine de l'*Earl*, qui n'était pas disposé à céder avec tant de facilité, mit à la mer un canot et se dirigea vers le croiseur espagnol pour discuter avec le commandant espagnol.

Celui-ci dit que Tanger était bloqué, que le commandant anglais devait le savoir; que s'il ne le savait pas, il avait le plaisir de lui en faire part; qu'en conséquence l'*Earl* ne pouvait pas continuer son voyage et que seulement il consentirait que dans une chaloupe le navire anglais envoyât à terre les passagers qu'il avait à bord, et que ce ne serait pas à la jetée, mais au vapeur anglais *Vulture*, mouillé en rade, que les passagers seraient conduits. Le capitaine de l'*Earl* a dû céder devant cette volonté déterminée; il a conduit ses passagers au *Vulture* et il est retourné à Gibraltar.

Il n'y a pas de petite question en Allemagne; les affaires de la Hesse-Electorale, qui semblent ne concerner qu'un des petits Etats de la Confédération, prennent aujourd'hui sous la plume des écrivains du « parti national » allemand une extension considérable.

« Il ne s'agit pas seulement ici de la constitution de la Hesse, dit aujourd'hui la *Gazette du peuple*, il s'agit de toutes les constitutions allemandes. Nous avons en Prusse une constitution scellée et jurée.

Mais les affaires de Hesse nous prouvent qu'une autorité allemande, la diète de Francfort, peut, aux termes de ses statuts de 1815, commentés et développés par l'acte de 1820 et les conventions secrètes de 1834, supprimer constitutionnellement quand il lui plaira la constitution de la Prusse. Tout le droit public de l'Allemagne sera en suspens tant que l'organisation fédérale actuelle ne sera pas changée et remplacée par une constitution qui garantisse les droits du peuple allemand et empêche la Diète de renverser le droit et la loi des Etats particuliers. »

A l'occasion de la fête de Schiller, qui vient d'être célébrée dans toute l'Allemagne avec un grand éclat, l'empereur François-Joseph a décidé que désormais le dixième des recettes théâtrales serait affecté au profit des poètes dramatiques de l'Autriche encore vivants, et ayant composé des pièces restées au répertoire. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette pensée généreuse; mais c'est ici l'occasion de remarquer qu'il vaudrait mieux assurer aux écrivains l'exercice pur et simple de leurs droits légitimes de propriété.

Du reste, cette fête de Schiller ne s'est pas passée avec autant de tranquillité qu'on pouvait l'espérer. Une sorte d'émeute a eu lieu le 11 à Berlin sur la place dite des Gendarmes; la tribune et les décors élevés pour la fête ont été lacérés et dispersés par la populace; on a même essayé d'arracher la première pierre du monument, qui venait d'être posée; les passants et surtout les femmes ont été insultés; l'uniforme d'un agent de police a été déchiré à coups de canif; des pierres ont été lancées contre les agents de la force publique. Une cinquantaine d'arrestations ont été opérées, et le désordre n'a cessé que vers onze heures du soir.

Le prince régnant de Reuss-Greiz, Henri XX, est décédé le 8 novembre, à l'âge de 66 ans. Son fils, Henri XXI, étant mineur, il sera nécessaire d'instituer une régence.

Selon toutes les apparences, le congrès européen, dont la France et l'Autriche ont provoqué la réunion, s'assemblerait à Paris vers le 15 décembre prochain.

Lundi 14 novembre, MM. Minghetti et Peruzzi sont venus à Turin prier S. A. R. le prince de

Carignan d'accepter la régence que lui ont conférée les assemblées de Parme, de Modène, des Romagnes et de Toscane; on lira plus loin la réponse du prince telle qu'elle est rapportée par la *Gazette piémontaise*, journal officiel.

Le prince n'a pas accepté d'une manière formelle la régence qui lui était offerte, mais il ne l'a pas non plus expressément refusée; il s'est borné à déclarer que, par diverses considérations, il ne pouvait se rendre dans l'Italie centrale pour y exercer « son mandat. » Son Altesse Royale a ensuite désigné pour régent M. le commandeur Buoncompagni, qui fut successivement ministre plénipotentiaire en Toscane et président du gouvernement provisoire toscan.

La dépêche télégraphique qui nous transmet tous ces détails dit que, sur l'invitation du prince de Carignan, le commandeur Buoncompagni a accepté le mandat et qu'il va partir pour l'Italie centrale; mais elle ne dit pas si la députation a adhéré à cette nomination au nom de ses concitoyens, ni si les assemblées seront de nouveau consultées.

Si nous en croyons une dépêche de Berne, l'échange des ratifications des traités de paix serait définitivement fixé au 21 novembre. La présence d'un seul plénipotentiaire de chaque nation étant suffisante pour l'exécution de cette formalité, les autres plénipotentiaires quitteraient Zurich immédiatement. C'est M. le marquis de Banneville qui serait chargé de recevoir les ratifications au nom du gouvernement français; les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Sardaigne auxquels serait dévolu ce soin ne sont pas encore désignés, mais il est probable que ce sera le second plénipotentiaire de chacun de ces gouvernements.

Le cabinet de Vienne poursuit résolument l'étude des réformes mises à l'ordre du jour depuis l'avènement du ministère actuel. Suivant un billet autographe de S. M. l'empereur d'Autriche, ce souverain déclare à son ministre des finances sa ferme volonté d'en finir avec le déficit. A cet effet, une commission sera chargée d'examiner le budget de l'Etat dans toutes ses parties et de faire, dans le délai de quatre mois, un rapport sur les mesures à prendre afin d'atteindre le but proposé.

Un journal autrichien appelle la sérieuse attention

FEUILLETON

UN COUP DE TONNERRE.

(Suite et fin.)

Perrinon, en apercevant Talbert, s'est soulevé à moitié; il a passé vivement deux ou trois fois la main dans ses cheveux; puis il s'est laissé retomber sur la banquette, ne paraissant plus s'intéresser à ce qui se passe, autrement qu'avec la curiosité d'un enfant.

Grâce aux soins intelligents de Renduel, Talbert avait complètement recouvré la santé physique. Ses facultés intellectuelles, fortement ébranlées, semblaient tendre elles-mêmes à reprendre peu à peu leur assiette. Une seule s'était jusqu'alors montrée opiniâtrement rebelle: la mémoire. Il ne conservait aucun souvenir d'une heure à l'autre; il oubliait les événements et les personnes; il recevait ses amis comme des étrangers; à peine reconnaissait-il sa fille. Il est vrai que par une singularité bizarre et néanmoins souvent observée dans les affections de cette nature, cette absence de mémoire du chimiste ne s'étendait qu'aux choses en dehors du domaine de la science. Ils se rappelaient parfaitement les études auxquelles

ils avaient consacré sa vie. Il était capable de faire un cours de physique ou de chimie avec la même lucidité qu'aux meilleurs jours de sa carrière. Nous l'avons vu entamer, en présence de la cour d'assises, une leçon promptement interrompue par le président; et c'était là précisément ce qui avait donné à Renduel l'idée de l'épreuve à laquelle on allait soumettre Perrinon et Talbert.

La situation du docteur paraissait beaucoup moins satisfaisante que celle du savant, bien que Renduel prétendit qu'elle lui paraissait en réalité meilleure. Cette opinion du jeune médecin se fondait sur la taciturnité continuelle de Perrinon, symptôme que le vulgaire considère au contraire comme désespérant.

— Ah! disait quelquefois Renduel, que n'a-t-il, en outre, quelques accès de délire furieux? Je répondrais de sa guérison.

Talbert, après quelques moments de repos, avale une gorgée d'eau sucrée, se lève, salue l'assemblée et commence la première leçon qui lui vint à l'esprit ou plutôt que lui suggèrent les instruments placés sous ses yeux, avec la même aisance que s'il eût été dans une chaire de la Faculté des sciences.

Au son de cette voix, Perrinon tressaille, redresse la tête, attache un regard fixe sur le professeur; mais rien n'indique qu'il le reconnaisse.

— Oui, Messieurs, dit Talbert en achevant sa première période, le fluide vivifiant universel, celui qui renferme à la fois le calorique, la lumière et le magnétisme, ces modifications diverses d'un même agent, c'est l'électricité.

— Ah! ah! ah! ah! ah! fait une voix avec un rire saccadé.

Cette voix est celle de Perrinon.

Talbert s'arrête un moment déconcerté; mais, l'interruption ne continuant pas, il reprend:

— Ceci posé, l'on conçoit qu'un moment doit venir où la mort même ne sera plus un obstacle pour la science, où la science triomphera de la mort.

— Ah! ah! ah! ah! recommence Perrinon.

Cette seconde fois, Talbert se trouble plus visiblement encore que la première. Il cherche du regard à distinguer l'interrupteur, et, n'en pouvant venir à bout, il se tourne du côté de Renduel, comme pour l'interroger. Celui-ci, qui a suivi tous les gestes, tous les jeux de physionomie de ses deux malades, glisse ces mots à l'oreille de Talbert:

— Votre contradicteur est le docteur Perrinon.

— Perrinon! redit tout haut Talbert; Perrinon!

Il lève les yeux au plafond et se gratte le front de la main:

du gouvernement sur le cadre général de l'armée, qui constate, dit-il, une liste « effrayante de généraux en disponibilité. » Suivant cette feuille, « il serait indispensable de mettre complètement à la retraite ceux qui sont absolument incapables; car la différence du traitement d'un général en activité et d'un général en disponibilité est peu considérable. Si l'on doit faire des économies dans les dépenses militaires, il faut commencer par en haut et non par en bas. Toute cette machine compliquée de commandement général, de commandements de corps, de commandements d'armée, n'a pour but, en somme, que de faire une rente élevée à des personnages de la haute noblesse aux dépens de l'Etat. »

Ce journal recommande également la suppression des aides-de-camp et l'abolition de la propriété des corps, qui ouvre, dit-il, tant les portes au népotisme.

Notre correspondant particulier de Madrid nous a transmis; il y a quelque temps, l'analyse étendue d'une circulaire adressée par le gouvernement espagnol à tous ses agents diplomatiques, relativement à l'expédition contre le Maroc.

On retrouve dans la dépêche de S. Exc. M. Calderon Collantes le même esprit de fermeté et de modération que nous avons signalé déjà dans sa correspondance diplomatique avec le gouvernement de Sa Majesté Britannique.

Le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté la reine Isabelle II expose avec une loyauté dont toutes les puissances de l'Europe apprécieront le noble langage les causes de la guerre entreprise par l'Espagne.

Il démontre par des arguments décisifs que le gouvernement de la Péninsule a épuisé tous les moyens de conciliation compatibles avec l'honneur espagnol et déclare qu'aujourd'hui, forte de son bon droit, sûre d'avoir fait reconnaître sa modération par des actes irrécusables, sans combinaison avec aucune autre puissance, sans arrière-pensée ambitieuse, l'Espagne veut mettre un terme par la guerre à l'état intolérable que lui crée l'hostilité perpétuelle des Maures.

Nous applaudissons, pour notre part, à la politique suivie par le gouvernement espagnol dans ces circonstances difficiles, et nous ne doutons pas que le succès n'accompagne une cause qui est celle du bon droit et de la civilisation.

Les nouvelles de Constantinople annoncent que l'instruction de l'affaire du complot est entièrement terminée et qu'on procède en ce moment à l'impression de toutes les pièces qui s'y rapportent. Il se confirme qu'aucune condamnation capitale ne sera prononcée. — Ch. Bousquet. (Le Pays.)

Une dépêche de Vienne, du 15 novembre, nous apporte la nomination du prince de Metternich à l'ambassade d'Autriche à Paris. Cette nomination est très-bien accueillie à Paris. Le prince a fait preuve de conciliation dans les missions délicates dont il est chargé près de l'empereur Napoléon.

La dépêche de Turin qui annonçait, lundi soir, que le prince de Carignan ne s'était pas borné à refuser la régence, mais avait pris sur lui de choisir un remplaçant dans la personne de M. Boncompagni, a produit le plus fâcheux effet. On

constatait, en effet, que le gouvernement piémontais n'avait tenu aucun compte des sages conseils que lui avait envoyés le gouvernement français, et qu'exprimait la lettre de l'Empereur. On se demande de quel droit la Sardaigne préjuge les décisions du congrès en nommant le régent des Etats de l'Italie centrale, comme si cette dernière était déjà annexée. Or, cette manière de procéder est évidemment contraire à tous les usages et même au droit des gens.

D'après des lettres de Madrid, du 10 novembre, déjà se trouvent à Gibraltar, venant de Tanger, les consuls généraux de Portugal, de Belgique, de Suède, des Etats-Unis et des Deux-Siciles. Tous leurs nationaux les avaient précédés dans leur départ. Le représentant de l'Angleterre seul reste à Tanger; il n'y reste plus d'autres Européens que lui et le personnel du consulat. — Havas.

La dépêche télégraphique suivante fait connaître la réponse faite par le prince de Carignan à la députation des Etats de l'Italie centrale.

Turin, 14 novembre, 4 h. 10 m. soir.

On lit dans la *Gazette piémontaise* d'aujourd'hui : « Hier, à 9 heures du soir, le prince de Carignan a donné audience au chevalier Minghotti et au chevalier Peruzzi, venus à Turin pour prier son Altesse Royale d'accepter la régence que lui ont conférée les assemblées de Parme, de Modène, des Romagnes et de Toscane.

» Le prince leur a répondu :

« Je suis profondément ému et je remercie les assemblées et les peuples de l'Italie centrale qui m'ont donné une aussi grande preuve de confiance; je l'attribue plus à leur dévouement au roi et aux sentiments non-seulement libéraux et nationaux, mais d'ordre et monarchiques dont ils sont animés qu'à mon mérite. Les puissances, des conseils, des raisons de convenance, et la politique en vue du prochain congrès, m'empêchent, à mon grand regret, de me rendre au milieu de vous et d'y exercer mon mandat. Cette abstention et ce sacrifice seront plutôt utiles à la patrie commune; néanmoins j'ai cru faire un acte de grand intérêt pour les peuples de l'Italie centrale en leur désignant le commandeur Boncompagni pour régent. Remerciez ces populations; dites-leur que leur persévérance et leur conduite ont mérité les sympathies de l'Europe; qu'elles pourront toujours compter sur le roi qui soutiendra leurs vœux et n'abandonnera pas ceux qui se sont confiés à lui avec tant de loyauté. »

Nous avons, par la voie de Manille, des nouvelles de Cochinchine postérieures de quelques jours à celles que nous avons déjà publiées.

Après la brillante victoire du 21 septembre dernier, les Annamites se sont repliés sur la capitale. Leur échec a produit une vive impression sur les populations et aura un grand effet moral dans toute la Cochinchine.

Aux dernières dates, le corps expéditionnaire faisait ses dispositions pour passer l'hiver à Tourane; on a choisi pour l'habitation des troupes les positions élevées, afin d'éviter l'effet des pluies et

des inondations. Les communications seront maintenues avec les bâtiments de la division navale, et tout a été prévu pour le ravitaillement de Tourane et de Saigon.

Ce dernier établissement est dans une bonne situation, les chrétiens sont nombreux au Cambodge, et ils ont avec nous des relations suivies. Le commandant militaire s'occupait d'organiser un corps de troupes indigènes qui rendra d'utiles services. Les denrées de toutes sortes commençaient à arriver au marché de Saigon, et si cet état de choses continue, on pourra un jour tirer du Cambodge des approvisionnements nombreux et à des prix peu élevés.

Le contre-amiral Page est arrivé à Hong-Kong. Le vice-amiral Rigault de Genouilly devait lui remettre le service dans les premiers jours du mois d'octobre et partir pour la France par l'isthme de Suez. Il sera accompagné de M. Reynaud, ancien commandant de la frégate la *Némésis*, promu, pendant la campagne, au grade de contre-amiral. L'amiral Rigault arrivera à Paris vers le 15 décembre prochain. — A. Renaud. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 12 :

« M. Ferdinand de Lesseps, arrivé hier au soir dans notre ville, s'est embarqué aujourd'hui pour Constantinople, à bord du *Carmel*, paquebot des Messageries impériales. Les derniers et fâcheux incidents qui ont occasionné la suspension des travaux du canal de Suez sont loin d'avoir affaibli le zèle infatigable du promoteur de la grande entreprise. Nous croyons savoir que M. de Lesseps, fort des sympathies du gouvernement de l'Empereur, doit trouver auprès de notre diplomatie, à Constantinople, un appui. L'Europe a droit d'espérer que les déplorables intrigues de la politique anglaise pourront être cette fois ouvertement déjouées, et que l'œuvre la plus magnifique, la plus civilisatrice des temps modernes, pourra s'affranchir des atteintes de calculs égoïstes. Il y a tout lieu de croire que les réclamations que M. de Lesseps doit faire entendre auprès du gouvernement turc se produiront avec une telle autorité, que le divan sera mis en demeure d'accorder, à bref délai, le firman nécessaire pour reprendre les travaux momentanément suspendus.

— Nous croyons être en mesure de pouvoir annoncer que S. M. l'Empereur, sur la demande de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, vient de décider qu'un domaine impérial serait créé dans ce département. Cet établissement serait fixé près de Liffré et de Saint-Aubin, sur une étendue de plus de 1,500 hectares. Déjà l'administration des forêts a procédé aux enquêtes et plans nécessaires à l'acquisition et à l'appropriation de ce vaste terrain. Cette nouvelle preuve de la sollicitude de Sa Majesté pour la Bretagne et l'Ille-et-Vilaine n'a rien qui nous étonne; elle est une juste appréciation des services que M. le préfet a rendus au pays, par le mouvement agricole que sa tournée des comices vient d'y développer. La mesure de la création de ce domaine impérial ne pourrait donc être mieux confiée qu'à l'habile direction de ce magistrat éminent, et le

— Perrinon ! répète-t-il encore deux ou trois fois, ah oui... oui... je me le rappelle...

Et rassemblant toute son énergie, il se met à crier d'une voix foudroyante :

— Ce Perrinon est un coquin.

Nous serions impuissants à décrire le mouvement qui se fit dans l'assemblée.

L'avocat-général et le juge d'instruction se regardaient d'un air qui semblait dire : « Voilà nos assertions confirmées. »

Nangis avait pâli.

Renduel flottait entre le chagrin d'avoir contribué à la perte des accusés et la joie de voir réussir une expérience qui devait illustrer son nom.

Quant aux autres assistants, nous pourrions presque dire qu'ils suivaient les péripéties de ce drame avec une attention haletante.

A cette formidable exclamation, où se trouvaient accouplés son nom et l'épithète de coquin, Perrinon se lève tout-à-fait, passe quatre à cinq fois la main dans ses cheveux, et, le cou en avant, paraît chercher à démêler quelques souvenirs dans les traits du professeur.

— Oui, reprit Talbert, ce Perrinon est un coquin; il insulte... il étouffe...

Nouveau mouvement dans l'auditoire.

— Il assassine la science : il nie l'électricité vitale.

A cette chute imprévue, les assistants se regardent

confondus; Nangis respire; Renduel, dont les yeux ne quittent point Perrinon, espère encore.

— Ah! ah! ah! ah! ah! le pauvre Talbert est fou! dit celui-ci, toujours avec le même rire saccadé.

L'attention des spectateurs se réveille.

— Fou! répète le professeur d'une voix indignée, Talbert fou! lui qui a cherché et découvert le secret de la vie!

— Ah! ah! ah! ah! ah! chimière!

— Lui qui a rendu à des oiseaux morts l'usage de leurs ailes!

— Ah! ah! ah! ah! ah! mensonge!

— Lui qui a ressuscité les gazelles!

— Ah! ah! ah! illusion!

— Lui qui, pour rallumer ces vies éteintes, a fait descendre à sa volonté le feu du ciel!

— C'est vrai!... c'est vrai!

Les traits de Perrinon expriment la terreur; un frisson convulsif s'est emparé de ses membres; ses cheveux se hérissent; ses yeux, toujours attachés sur Talbert, s'ouvrent à sortir de l'orbite; tout-à-coup, et comme à la suite d'un effort prodigieux, il reprend d'une voix éclatante :

— Oui... oui... c'est vrai; il a, nouveau Prométhée, ravi le feu du ciel, et, de même que Prométhée, il a été foudroyé!

Perrinon a crié cette phrase avec un accent déchirant,

et presque aussitôt il est tombé sans mouvement dans les bras de Renduel qui s'est élancé vers lui dès le premier moment de la crise.

Mais ce cri de son ami a retenti jusqu'au cœur de Talbert; il se frappe le front avec force :

— Foudroyé!... foudroyé!... Oui... oui... je me souviens... Oh! ma pauvre tête!

Les assistants, immobiles, muets, le regard fixe, ressemblent à autant de statues.

Talbert porte brusquement les mains à sa poitrine, sur ses bras, à sa figure, et, de l'air d'un homme qui se réveille, il dit :

— C'est moi!

Puis il fait le tour de la table, va droit à Perrinon, le touche également des mains, et dit :

— C'est lui!

A ce moment, Perrinon, ranimé par les sels que lui a fait respirer Renduel, ouvre les yeux, et fait, à la vue de Talbert, un mouvement pour se lever.

Les deux amis se regardent un instant, jettent un cri :

— Talbert!

— Perrinon!

Et se précipitent dans les bras l'un de l'autre.

Debout, auprès de ces deux pauvres insensés renaissant à la raison, la tête de Renduel a pris une expression sublime : celle de Jésus ressuscitant Lazare.

Nangis se lève transporté.

département tout entier se joindra à nous pour lui témoigner sa reconnaissance. — Havas.

— Une découverte archéologique très-précieuse vient d'être faite sur le chemin de fer de Reims à Soissons.

Le 29 octobre, des ouvriers travaillaient auprès du village de Bazoches, lorsqu'ils mirent à jour un immense bloc de pierre assis sur chaux et ciment romain.

La terre enlevée, le bloc lavé, on reconnut une mosaïque de la plus grande beauté et d'une dimension à peu près inconnue jusqu'alors, dont le *Courrier de Champagne* donne la description suivante : Elle a 5^m 30 de longueur sur 4^m 30 de largeur. Sur la longueur se fait remarquer une plate-bande de 0^m 30 de largeur. Cette plate-bande est formée de petits cubes en pierre blanche de 0^m 015. Sur la largeur, la plate-bande porte 0^m 70 et est formée de petits cubes en pierre grise et blanche de 0^m 01.

Ces ornements forment, dans la plate-bande, des figures assez curieuses, mais pourtant régulières et symétriques. Immédiatement après la plate-bande se fait remarquer un encadrement de 0^m 12 de largeur, composé de cordons enlacés formant une sorte de guirlande d'arabesques en petits cubes blancs, jaunes, rouges, noirs et gris. L'intérieur est formé de figures curieuses, bizarres, difficiles à expliquer et d'une imagination fort remarquable : c'est un ensemble d'ovales, de carrés, de triangles et autres figures rectilignes de toutes couleurs qui donnent à l'ensemble un aspect mystérieux et incompréhensible.

Au centre se trouve une circonférence composée des mêmes éléments qu'à l'intérieur. Ce sont des petits cubes en pierre de toutes couleurs formant des dessins inconnus au milieu desquels sont entrelacés des chiffres jusqu'alors illisibles. Cette mosaïque est entourée de murs de 0,70 d'épaisseur, et est établie, comme nous l'avons dit, sur un fond de chaux et de ciment.

— Il est curieux de constater les progrès qui sont survenus de 1825 à 1859 dans la construction des bâtiments à vapeur destinés à la navigation transocéanique.

En 1825, le steamer *Entreprise*, affecté à la navigation sur l'Inde et obligé de multiplier ses stations pour s'approvisionner de charbon, mesurait 122 pieds de long et 27 de large.

Dix ans plus tard, en 1835, le *Tagus*, appelé au service sur la Méditerranée, comptait déjà 182 pieds de long sur 28 de large.

En 1856, le *Persia*, transatlantique en fer, 390 pieds contre 45.

En 1859, *Great-Eastern*, en fer, 680 pieds contre 83.

Ainsi, en 1859, le steamer qui doit traverser l'Océan, à supposer que le *Great-Eastern* réalise son voyage, sera six fois plus long que le premier steamer qui a pris la mer en 1825. Le poids total du *Great-Eastern*, charbon et chargement compris, est de 30,000 tonnes, c'est-à-dire 18,000 tonnes de plus que le plus grand navire maintenant à flot.

Un journal étranger fait cette curieuse remarque au sujet de la marine anglaise : En 1641, l'Angleterre possédait 42 navires jaugeant ensemble 22,411 tonneaux ; aujourd'hui, ces 42 navires pourraient

être remplacés par le *Great-Eastern*, qui jauge à lui seul 22,500 tonneaux.

CHRONIQUE LOCALE.

Un homme de notre pays, attaqué depuis longtemps de paralysie, a succombé avant-hier, dans la nuit, sur la route de Saint-Florent. Il s'était engagé, paraît-il, le soir fort tard sur cette route, où, croit-on, une nouvelle attaque l'aura frappé et fait tomber sur la voie. Il est resté ainsi sans secours toute la nuit ; le matin, il avait entièrement cessé de vivre.

Par décret, en date du 13 novembre, sont nommés :

Conseiller à la cour impériale d'Angers, M. Maillard, président du tribunal de Saumur ;

Président du tribunal de 1^{re} instance de Saumur, M. Lelièvre, juge au tribunal d'Angers.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Par décret impérial, en date à Compiègne du 14 novembre, sont élevés à la dignité de sénateur : MM.

Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes ; le général de division Lelièvre, comte de La Grange ; Gaignard de Saulcy, membre de l'institut.

On assure que la combinaison improvisée à Turin a été complètement désapprouvée par l'Empereur, et que le gouvernement français l'a fait savoir à Turin et dans toute l'Italie. — Havas.

Londres, 16 novembre. — Une ordonnance royale abolit la punition corporelle dans l'armée, avec certaines restrictions.

Marseille, 15 novembre. — Naples, 12. — Il est positif que le roi se fera représenter au congrès. Il a été ordonné aux consuls de délivrer des passeports à tous les exilés qui demanderont à rentrer.

Rome, 12. — Il est positif que le Pape se fera représenter au congrès. Le gouvernement de Bologne paraît être abondamment pourvu d'argent.

Florence, 12. — Le général Garibaldi, à la tête de plusieurs bataillons, a marché vers la frontière romaine sur le bruit d'une insurrection à Ancône. Cette nouvelle était fautive. Les volontaires du corps de Mezzacapo demandent à marcher. Il est difficile de les contenir. — Havas.

VILLE DE SAUMUR.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens ;

Vu l'art. 5 du décret impérial du 4 août suivant ;
Donne avis qu'à partir du 1^{er} octobre 1859, et jusqu'au 1^{er} janvier 1860, les déclarations des pos-

sesseurs de chiens seront reçues à la Mairie (*Bureau des Contributions*), tous les jours (*Fêtes et Dimanches exceptés*), de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

La taxe est due pour l'année entière, et pour tous les chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

Dans le but d'éviter toute méprise, le Maire rappelle aux possesseurs de chiens que les déclarations doivent avoir lieu *chaque année*, et qu'en conséquence, celles par eux faites les années précédentes ne les dispensent pas d'en faire une nouvelle cette année, à défaut de quoi ils seront passibles de la triple taxe.

La taxe sera doublée si la déclaration est inexacte.

Dans le cas de récidive de défaut de déclaration, la taxe sera quadruplée.

Elle sera triplée si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Le déclarant pour autrui devra justifier par un titre quelconque de son mandat.

Du 1^{er} au 15 janvier 1860, les demandes en rectification et les réclamations de toutes sortes, à faire depuis les déclarations, seront reçues au même bureau, aux heures et jours ci-dessus indiqués.

Le 15 janvier 1860, le registre d'inscription des dites demandes et réclamations sera irrévocablement clos.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 septembre 1859.

Le Maire, Député au Corps-Législatif,

LOUVET.

Réouverture des Néothermes.

(Rue de la Victoire, 56, à Paris).

Les travaux entrepris à la fin de l'année dernière pour reconstruire et agrandir les NÉOTHERMES sont terminés depuis le mois de juillet. — Cette maison, destinée aux personnes qui viennent passer quelque temps à Paris, est, à proprement parler, un établissement d'hydrothérapie et d'eaux minérales d'hiver ; la vie qu'on y mène est la même que celle des eaux : une belle salle à manger, un grand salon, une salle de billard, de vastes galeries chauffées par un calorifère, sont à la disposition des pensionnaires ; ils peuvent, à leur choix, se mêler aux réunions de chaque jour, prendre leurs repas à la table commune ou se faire servir dans leurs chambres. — Le séjour des NÉOTHERMES convient surtout à cette classe de personnes qui, sans être assez malades pour garder le lit, veulent cependant être entourées de tous ces soins qu'il est très-difficile d'obtenir dans un hôtel ; elles y trouveront, en outre, l'établissement de bains le plus complet et le plus riche de l'Europe : vapeur (douches, bains en caisse, bains d'étuve, bains russes), fumigations simples et minérales, hydrothérapie sous toutes ses formes. Enfin, cette maison est la seule où l'on puisse, pendant l'hiver, suivre un traitement d'eaux minérales naturelles, alcalines, sulfureuses et salines.

M. le Dr Bouland, directeur des Néothermes, par des traités spéciaux avec les propriétaires des différentes sources, s'est assuré un approvisionnement régulier d'eaux minérales d'Enghien, de Cusset (bassin de Vichy) et de Salins. (473)

— O mon Dieu ! s'écrie-t-il, je te remercie ! Mon cœur ne m'avait point trompé.

Les autres spectateurs, vivement impressionnés, attendent anxieusement le dénouement de cette scène émouvante.

L'avocat-général fait signe à un homme de service d'approcher, et il lui donne tout bas un ordre que celui-ci s'empresse d'aller exécuter.

Après un long embrassement, les deux vieillards se séparent pour se regarder encore.

— Vivant ! je te retrouve vivant ! dit Perrinon, les joues sillonnées de larmes.

— O mon ami... mon ami ! dit Talbert en levant au ciel des yeux où se peint encore l'effroi, quel souvenir que celui de cette horrible soirée !

Et après un moment de silence :

— Où sommes-nous donc ici ?

Nangis s'avance.

— Vous êtes au milieu d'amis qui prennent une part sincère à votre bonheur.

— Nangis ! s'écrie Perrinon, en serrant dans ses deux mains la main du jeune avocat.

Puis se tournant vers l'assemblée comme pour y chercher quelqu'un :

— Et mon fils?... mon fils ? je ne le vois point !

Au même instant la porte s'ouvre ; Édouard paraît, conduit par l'homme de service, et s'élançe pleurant de

joie, au cou de Perrinon.

— Mon père !

A son tour, Talbert attire le jeune homme sur son sein :

— Et moi, dit-il, est-ce qu'on m'oublie ! est-ce qu'on n'embrasse pas le père de Grâce ?

Nous n'avons pas besoin de dire que les deux magistrats qui avaient présidé à cette épreuve furent les premiers à féliciter les accusés, et que l'accusation fut immédiatement abandonnée.

Toutes les mains serrèrent celles de Renduel à qui l'on devait un si heureux résultat.

M^{re} Crécelle avait profité, pour s'esquiver, d'un moment où personne ne faisait attention à lui.

La justice demanda, pour la forme, quelques explications ; nous allons les répéter succinctement au lecteur, afin que l'énigme lui soit tout-à-fait éclaircie.

Perrinon, loin de devoir de l'argent à Talbert, était au contraire son créancier pour une somme considérable. Le chimiste avait vendu au docteur une propriété que celui-ci était convenu de payer en billets. La propriété ainsi payée en diverses fois, Perrinon, qui connaissait la gêne de son ami, continua de lui faire des billets, imaginant toujours quelque prétexte pour ne point arrêter ses comptes, et laissant croire à Talbert qu'il était encore son débiteur, afin de ménager sa susceptibilité. On sait ce qui se passa dans la soirée du 12 août jusqu'au

moment où Édouard sortit du laboratoire pour descendre auprès de Grâce. En attendant que l'orage éclatât dans toute sa force, Perrinon avait souscrit les billets demandés par son ami. Puis, le ciel ayant pris un aspect tout-à-fait propice, Talbert se mit en devoir de commencer une expérience, selon lui décisive ; mais l'appareil, trop chargé de fluide, éclata, et l'imprudent chimiste tomba foudroyé au milieu de ses fourneaux. Perrinon, lancé hors du laboratoire, descendit les escaliers, comme pris de vertige, et s'élança dans la rue.

On sait le reste.

XVI. — CONCLUSION.

Notre récit ne serait pas complet si nous n'ajoutions, qu'à trois semaines de là, il n'était bruit dans le onzième et dans le douzième arrondissement que des mariages de M. Édouard Perrinon avec M^{lle} Grâce Talbert et de M. Georges Nangis avec M^{lle} Julie Perrinon.

Nous apprendrons aussi à ceux de nos lecteurs qui aiment à tout savoir, que Renduel est aujourd'hui professeur dans une de nos Facultés de médecine, et que M^{re} Crécelle n'a point cessé d'avoir, dans ses plaidoyers, une prédilection marquée pour l'emploi des circonstances atténuantes.

MOLERI et Amédée GOURT.

La FRANCE ÉLÉGANTE est le seul journal du genre auquel son immense succès permette d'offrir à ses abonnés deux numéros par mois pour le prix d'un seul. Mais succès oblige. Aussi d'importantes améliorations viennent-elles d'inaugurer la septième année de cette publication et en faire bien décidément un recueil hors ligne, le plus charmant cadeau qu'il soit possible d'offrir à une dame.

Outre une délicieuse gravure de modes colorisée, inédite, chaque numéro contient des dessins de broderies, crochet, tapisseries, morceaux de musique, etc., etc. Ajoutez à ces éléments de succès des articles signés des noms les plus aimés de la littérature : Méry, Paul Féval, P. Zaccone, Jules Sandeau, Clémence Robert, C^o Dash, etc., etc.

Le prix de l'abonnement est de 18 fr. par année. Envoyer un mandat à l'ordre du Directeur, 64, rue Sainte-Anne, à Paris.

M. FRÉDÉRIC, PATISSIER, successeur de M. FROGER, rue du Puits-Neuf, à Saumur, obtient de tous côtés un succès justement mérité. Chaque jour il reçoit des félicitations pour la qualité et l'élégance de ses pièces montées, et pour la beauté des desserts qu'il a composés dans un grand nombre de repas de noces.

M. Frédéric fournit tout ce qui concerne sa partie à des prix très-modérés. (482)

TAXE DU PAIN du 16 Novembre.

Première qualité.
Les cinq hectogrammes..... 15 c. 83 m.
Seconde qualité.
Les cinq hectogrammes..... 13 c. 33 m.
Troisième qualité.
Les cinq hectogrammes..... 10 c. 83 m.

BOURSE DU 15 NOVEMBRE

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 70 00
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 95 40.
BOURSE DU 16 NOVEMBRE
3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 69 85.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 95 55.

GODET, propriétaire-gérant

Tribunal de Commerce de Saumur.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 14 novembre 1859, le sieur Simon PAGE, peintre en voitures, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Rottier, membre du Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,
(511) TH. BUSSON.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 20 novembre 1859, à midi,

En la maison située au Pay-Notre-Dame, habitée ci-devant par les époux Ouvrard-Tessier, il sera procédé, par M^e Poynot, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession du sieur Jean Ouvrard et de Marie Tessier, sa femme, et consistant en lits, armoire, tables, buffets, chaises, luges, fûts de barriques, et autres objets. Cette vente aura lieu à la diligence de M. Léon Tessier, tuteur du mineur Jean-Baptiste Ouvrard.

On paiera comptant et 5 cent. par franc. (512)

M. Urbain Leroux, notaire à Saumur, ayant cédé son étude à M. Emile Leroux, son fils, et désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

A CÉDER

PRÉSENTMENT

UN HOTEL,

Situé à Saumur, très-bien achalandé, ayant bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

Une MAISON, avec ANGAR et vaste TERRAIN,

Situés rue Saint-Nicolas, joignant M. Combier.

S'adresser à M. MENIER-FOURNIER.

A LOUER

Présentement,

BOUTIQUE ET APPARTEMENTS

Situés rue de la Comédie.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

A CÉDER DE SUITE JOURNAL POLITIQUE avec Annonces Judiciaires, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE, pourvus d'une bonne clientèle et situés dans un chef-lieu de département.

PRIX : 22,000 FR.

Si l'acquéreur le désirait, ou lui céderait le journal seul. — PRIX : 6.000 fr. Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris, à MM. LAFFITE-BULLIER, rue de la Banque, 20, ou à M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.

URGENCE DE SUPPRIMER L'ECHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN,

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelieu, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — PRIX : 60 centimes.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.

PARIS 45f. 8f.
DÉPARTEMENTS. } 48f. 10f.
Corse, Algérie }
Étranger, selon le tarif postal.

7^e Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre : l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1^o 24 numéros, format grand in-8^o,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2^o 25 à 30 gravures de modes colorisées, inédites, dessinées par M^{me} HÉLOÏSE LELOIR; — 3^o 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4^o 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5^o 4 à 6 planches de tapisserie colorisée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6^o Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7^o et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière :

Le Capitaine Simon, par Paul Féval; Delphine, par M^{me} Clémence Robert; Berthe, par Pierre Zaccone; elle commence en ce moment la publication

d'Un Roman de M^{me} la C^o DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzales, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Ponson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccone, M^{me} Anaïs Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc. Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,